



LA SECURITE ALIMENTAIRE

La Direction Générale de l'Aqua Mirage Club Marrakech comprend qu'il est essentiel de garantir la sécurité alimentaire dans toutes les procédures de manipulation, production et distribution des produits alimentaires. A cet effet, elle s'engage à respecter le processus de conformité des principes suivants :

***Garantir** le respect et l'application des procédures énoncées par l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) en matière de sécurité et d'hygiène alimentaire.*

***Protéger** les clients et son personnel de tout risque éventuel découlant de la manipulation, production et distribution des produits alimentaires.*

***Respecter** les exigences légales existantes en matière de sécurité sanitaire des aliments au Maroc et se conformer aux contrôles effectués par la Commission d'Hygiène et de Sécurité.*

***Développer et améliorer** les systèmes de contrôle de l'hygiène des aliments tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire chez nos fournisseurs.*

***Assurer** à nos clients toutes les garanties de qualité sur les produits que nous utilisons et faciliter une information pertinente sur leur accessibilité.*

***Impliquer** notre personnel comme un élément clé au sein de la force de travail et leur fournir une formation sur l'importance de leur contribution à la sécurité alimentaire.*

***Valider** ce processus de sécurité alimentaire en mandatant une société d'audit spécialisée pour vérifier que les procédures en matière de sécurité et d'hygiène alimentaire sont appliquées, tout comme un laboratoire d'analyses pour contrôler mensuellement les points sensibles du site.*

**LA DIRECTION GENERALE
AQUA MIRAGE CLUB MARRAKECH**